

**ALLOCATION DU REPRESENTANT DU POINT FOCAL DE DJIBOUTI, MOUSSA MOHAMED OMAR A L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT D'EVALUATION DE DJIBOUTI DEVANT LA 61EME SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME A BANJUL LE 5 NOVEMBRE.**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Commissaires,

Madame l'Eminente Personnalité du MAEP,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Je voudrais, avant toute chose, remercier le gouvernement et le peuple Gambien pour l'accueil qui nous a été réservés.

Je voudrais, saluer la tenue de la 61eme session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et de peuple qui coïncide cette année avec la célébration du 30ème anniversaire de la commission.

Je voudrais profiter de cette occasion pour vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection et la manière dont vous dirigez nos travaux.

**Madame la Présidente, distingues délégués,**

Je voudrais, honorable Brigitte Mabandla, vous féliciter, pour l'exposé que vous venez de faire. Je voudrais remercier également les commissaires pour leurs observations.

Je me réjouis que le sérieux de l'engagement de mon pays vis-à-vis du MAEP, concrétisé par la mise en place notamment des structures nationales, la production du Rapport d'Auto-évaluation et du Plan d'Action Nationale et enfin par l'accueil et l'opportunité d'interagir offert à la Mission d'Evaluation Pays avec toutes les parties prenantes de la gouvernance dans le pays, a permis de produire un rapport d'évaluation dont vous venez de faire une brève présentation des points importants.

**Permettez-moi de rappeler ici que le Président de la République, SEM ISMAEL OMAR GUELLEH, a eu le plaisir de partager ses observations et éclaircissements sur ce rapport lors du 26<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements participant au MAEP le 28 janvier 2017 à Addis Abeba et ce dans le cadre de l'évaluation par les Pairs dont notre pays avait fait l'objet.**

**Madame la Présidente, distingues délégués,**

Permettez moi de rappeler également qu'en choisissant d'adhérer souverainement au MAEP le 1<sup>er</sup> juillet 2007, la République de Djibouti a voulu marqué son engagement, auprès des pays frères africains, à se prêter à l'exercice d'évaluation de sa bonne gouvernance qu'elle observe rigoureusement dans tous les domaines depuis le début des années 90. En effet, Djibouti est

depuis 1992 engagée dans un long cheminement de construction d'un Etat moderne et démocratique qui a produit des résultats encourageants dans tous les domaines de la gouvernance.

C'est ainsi que dans **le domaine de la démocratie et de la gouvernance politique**, des avancées significatives suivantes, que l'équipe d'évaluation n'a pas manqué de noter, sont enregistrées :

1. Adoption par référendum en 1992 d'une nouvelle constitution qui instaure un régime de séparation stricte des pouvoirs et à travers laquelle le peuple Djiboutien proclame solennellement son attachement aux principes de la Démocratie et des Droits de l'Homme tels qu'ils sont définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et par la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples dont les dispositions sont intégrées dans la Constitution,
2. Instauration d'un multipartisme limité à 4 partis pour une période de 10 ans en 1992
3. Avènement d'un multipartisme intégral en 2002 qui s'est traduit par une augmentation significative de nombre de partis politiques.

#### **Madame la Présidente, distingues délégués,**

Pour renforcer la gouvernance démocratique, notre pays, sous l'impulsion de son Président, a mis en place des institutions fortes contribuant à la consolidation de l'Etat de droit notamment :

- La Médiature de la République en 1999
- La chambre des comptes et de discipline budgétaire en 2001, qui est devenue la Cour de compte en 2008
- L'Inspection Générale de l'Etat en 2001
- Le Tribunal Administratif compétent pour juger les conflits en administration et administrés en 2009.
- La Commission Nationale des Droits de l'Homme en 2008
- La Commission Nationale de Prévention et de lutte contre la corruption,
- La commission Nationale de la Communication

Des réformes juridiques importantes ont également vu le jour telles que :

- L'adoption du code de la famille,
- La mise en place de la politique nationale du genre,
- La loi instituant le quota genre,

- L'adoption du nouveau code de travail en 2006

**Madame la Présidente, distingues délégués,**

Dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'homme, que la République de Djibouti **a ratifié divers instruments internationaux suivants relatifs à la reconnaissance, à la promotion et à la défense des droits de l'homme :**

- Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,
- Le pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que son protocole facultatif habilitant le comité des droits de l'homme à recevoir et à examiner des communications émanant de particuliers qui prétendent être victimes de l'un des droits énoncés dans le Pacte. **Le second protocole facultatif rattaché à ce pacte visant l'abolition de la peine de mort a été également ratifié,**
- La convention contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
- Le Traité de Rome créant la Cour Pénale Internationale.

**Vous conviendrez avec moi que ces conventions constituent, avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, les principaux instruments de défense des droits humains. En ratifiant ces textes, la République de Djibouti a voulu donner un signe fort de son attachement à ces valeurs universelles.**

**Madame la Présidente, distingues délégués,**

Si le pluralisme politique est une des conditions nécessaires à la consolidation démocratique, il n'a pas échappé aux pouvoirs publics que la décentralisation, la participation des citoyens à la gestion de proximité en constitue un accompagnement tout aussi important. **C'est pourquoi, après sa réélection en 2016, le Président de la République a créé un département ministériel chargé de la décentralisation, qui a pour mission de faire participer les populations aux affaires publiques.**

Conçue comme un levier principal du développement économique et social, ce nouveau ministère s'est immédiatement attelé à sa mission en procédant, en l'espace de six mois, à un état de lieux en ce qui concerne notamment **la déconcentration, le développement local, les infrastructures sociales et les besoins des collectivités locales.**

Cette action entreprise en premier a abouti à la **feuille de route de la mise en œuvre** de la politique de décentralisation assortie d'un plan d'action étalé sur la période 2017 à 2019 et cadrée avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de promotion d'emploi (SCAPE).

La stratégie ainsi élaborée s'articule autour de cinq axes : (I) Amélioration du cadre juridique;(II) Renforcement du cadre institutionnel ; (III) Renforcement des capacités des acteurs institutionnels; (IV) Appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales ; (V) Communication sur la décentralisation et la participation citoyenne au développement des collectivités territoriales. D'ore et déjà, nous sommes en train d'élaborer, le premier axe de cette qui consiste en l'élaboration du cadre juridique institutionnel nécessaire aux renforcements des capacités techniques, humaines et financières des collectivités territoriales, de manière à leur permettre d'assurer la maîtrise d'ouvrage du développement local, dans les limites des compétences qui leurs sont reconnues.

**Madame la Présidente, distingues délégués,**

**Il y a lieu de noter d'ores et déjà le début de la décentralisation fiscale à travers la loi des finances 2017 et l'organisation très prochainement des Etats Généraux de la décentralisation.**

**Il y a lieu de noter également que notre pays a organisé en février 2017 la troisième élection régionale après celles de 2006 et 2012 et qui a vu une femme se voir élire Maire de la Capitale.**

**Madame la Présidente, distingues délégués,**

Des reformes importantes ont également vu le jour dans les domaines de la Santé et de l'Education Nationale.

Notre pays a organisé les états généraux de l'éducation qui nous ont conduits à réformer en profondeur notre système éducatif en introduisant le ***Droit à l'Ecole Républicaine Gratuite et Obligatoire*** jusqu'à l'âge de 16 ans pour tous en promulguant une loi d'orientation du système. Par ailleurs, les recommandations issues de ces assises ont permis la création de l'Université Djiboutienne qui dispose de plusieurs facultés dont une faculté de médecine.

Nous avons également entrepris une réforme du secteur de la santé qui a débouché sur la décentralisation et le développement des infrastructures sanitaires, la mise en place de programmes spécifiques pour la santé de la mère et de l'enfant, la mise en place de programmes de lutte contre les maladies transmissibles, le développement des ressources humaines, **l'accès aux médicaments et enfin la mise en place d'une assurance maladie universelle.**

**Madame la Présidente, distingues délégués,**

**Dans le domaine de la Gouvernance économique et financière, avec la mise en place du programme de réformes institutionnelles, les autorités du pays ont voulu jeter les bases d'une économie fiable, durable et bénéfique à l'ensemble de la population Djiboutienne.**

Notre premier objectif a, donc, été d'investir afin de moderniser les infrastructures économiques et positionner ainsi notre pays comme hub logistique, commercial et financier.

Tous ces efforts conjugués ont permis la maîtrise des dépenses publiques et un meilleur recouvrement des recettes budgétaires. Ils ont aussi engendré une croissance économique soutenue, pendant plus d'une décennie, passant d'une croissance négative à une croissance moyenne de 5 %.

Néanmoins, **Madame la Présidente, Distingués délégués**, nos efforts, dans tous les domaines, n'ont pas été suffisants pour réduire drastiquement les taux de chômage et de pauvreté notamment chez les jeunes et les femmes en général, et plus particulièrement, ceux vivant dans les zones rurales.

**Face aux défis et aux enjeux majeurs que nous partageons avec l'ensemble des pays de notre continent, mon gouvernement a formulé une nouvelle vision appelée « Vision, Djibouti 2035 qui constitue une Nouvelle Approche de Développement Économique et Sociale à long terme (20 ans).**

Cette vision, qui a fait l'objet d'une large consultation nationale et traduit les aspirations de toutes les couches de la société Djiboutienne, ne se limite pas seulement aux aspects économiques et financiers, mais elle couvre aussi les aspects sociétaux, environnementaux, culturels, sociologiques, politiques et de gouvernances.

Elle trace désormais le cadre de référence des actions futures orientées sur la consolidation de la paix et de l'unité nationale, le renforcement des acquis de la bonne gouvernance, la diversification de notre économie voulue compétitive avec le secteur privé comme moteur, la valorisation du capital humain et l'accélération de l'intégration régionale.

Les transformations attendues permettront de tripler le revenu par habitant, de réduire considérablement le taux de chômage en le ramenant à 10% en 2035 et de créer des zones économiques spéciales dans chaque région.

**Madame la Présidente, distingues délégués,**

Nous avons commencé, au début de cette année, la construction de la nouvelle Zone Franche Internationale de Djibouti. Cette zone franche, qui a pour mission de capitaliser sur l'emplacement stratégique de Djibouti et sur les politiques attractives d'investissement, transformera en profondeur le commerce dans la région et fera office de base stratégique pour les entreprises internationales souhaitant accéder au marché africain en pleine croissance.

Le projet vise, également, à créer des opportunités économiques et des emplois pour la population de Djibouti et de la région grâce à l'implantation d'usines spécialisées dans la transformation et l'exportation de biens dans un certain nombre de secteurs clés tels que l'alimentation, les pièces automobiles, le textile et l'emballage. Dans l'ensemble, la nouvelle zone devrait créer plus de 200 000 nouveaux emplois.

Les entreprises de cette zone bénéficieront, comme les sociétés sur la place, d'un « guichet unique» intégré, géré par des plateformes en ligne et déjà opérationnel. Cela permettra aux entreprises de travailler rapidement et efficacement, améliorant davantage l'environnement économique à Djibouti.

En vue de renforcer la gouvernance économique et dans l'optique d'une meilleure orientation des politiques économiques, un Conseil de développement Economique est créé. Il est chargé de superviser, et de coordonner l'action des différents ministères et institutions nationales dans la planification et l'exécution des politiques de développement économique favorisant le développement industriel et commercial et la création d'emplois.

Madame la Présidente, distingués délégués,

L'ambition des autorités de Djibouti est de construire notre pays sur la base d'une approche participative et d'un consensus national.

Notre ambition est de construire une République qui rassemble toutes les Djiboutiennes et tous les Djiboutiens sur ses propres valeurs comme sur nos valeurs africaines, c'est à dire des valeurs de démocratie, de dialogue, de cohésion nationales et de solidarité.

Je ne saurais terminer mon allocution sans souhaiter plein succès aux travaux de la 61<sup>ème</sup> session de la Commission des Droits de l'homme.

**Je vous remercie de votre attention.**